



La canne
blanche =
stop!

La canne blanche signifie priorité. Toujours et partout.

Pour les personnes aveugles et malvoyantes, l'orientation dans la circulation routière est un grand défi. En respectant les règles de conduite et les conseils suivants, vous aiderez les personnes aveugles et malvoyantes à se sentir plus en sécurité dans la circulation routière.

Merci beaucoup!

Le bon comportement

Que faire si une personne au bord de la route lève sa canne blanche pour signaler qu'elle veut traverser la route? Il suffit de s'arrêter et d'attendre que la personne ait complètement traversé la chaussée – **ne pas faire signe, ne pas klaxonner et ne pas couper le moteur.**

L'obligation légale

Cédez toujours la priorité aux piétons qui lèvent leur canne blanche au bord de la route, même à côté du passage pour piétons ou dans les zones 30 km/h (article 6, alinéa 4 de l'Ordonnance sur la circulation routière OCR).

Nos conseils



À distance auditive

Arrêtez-vous près de la personne qui attend avec sa canne blanche, afin qu'elle puisse entendre le véhicule s'arrêter.



Avec patience

La personne avec canne blanche ne s'engagera sur sa traversée que si la circulation en sens inverse est aussi arrêtée. Attendez patiemment et redémarrez après que la personne ait complètement traversé la route (les bruits dans le dos sont difficiles à localiser et déconcertent la personne).



Tous ensemble

Cédez la priorité, que vous vous déplaçiez en voiture, à vélo, à moto ou en scooter électrique. S'arrêter est une obligation légale pour tous.

**Fédération suisse des
aveugles et malvoyants**
Secrétariat de direction
Könizstrasse 23, case postale
3001 Berne

031 390 88 00
info@sbv-fsa.ch
sbv-fsa.ch/fr



Compte donateurs:

IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4



La fsa est titulaire du
label de qualité Zewo.

